

[Text]

dent. D'abord, j'aimerais vous présenter, à ma droite, notre directeur général, monsieur James Zamprelli.

Je m'appelle Ronald Melchers et je suis président Conseil de planification sociale d'Ottawa-Carleton. Je suis l'élu du conseil d'administration.

Je vous remercie de l'occasion de présenter le point de vue du Conseil devant votre comité. Je crois que, peut-être, il y a peu de moments où le compte-rendu des délibérations de ce comité du Sénat et des comités de la Chambre des communes marqueront des moments aussi importants dans l'histoire canadienne ceux consacrés au projet de loi C-69.

En fait, ce projet de loi opérera des changements fondamentaux dans la façon dont le gouvernement du Canada et le peuple du Canada subventionnent, financent et influencent le développement des services sociaux, de l'aide sociale et de l'ensemble des appareils qui ont été conçus, il y a maintenant plus de vingt-cinq ans, pour lutter contre la pauvreté au Canada.

Ce projet de loi constitue l'initiative gouvernementale la plus importante depuis la création du régime d'assistance publique du Canada en 1966.

Or, c'est avec beaucoup d'intérêt que nous sommes là pour tenter d'influencer vos délibérations et aussi pour vous encourager à émettre vos opinions. Je crois, qu'à l'avenir, les historiens qui examineront le comportement de ce gouvernement devant les grandes questions sociales de son époque, feront leur travail. Ces délibérations auxquelles vous vous préparez lorsque ce projet de loi retournera au Sénat, seront parmi les moments importants de cette moitié de notre siècle.

Je vais restreindre mes commentaires à l'impact du projet de loi C-69, sur le régime de l'assistance publique du Canada. Comme organisme actif dans le domaine des services sociaux, nous sommes aussi très préoccupés par les effets du projet de loi C-69 sur "the established programs financing", une loi concernant les arrangements fiscaux entre les provinces et le Canada. Mais, laissons de côté cette question pour se concentrer sur le régime d'assistance publique du Canada. Je crois qu'elles ont été abordées par d'autres témoins qui ont comparu devant vous.

Le régime d'assistance publique du Canada finance les services sociaux et l'aide social aux plus démunis de la société. Ce sont les craintes de ces démunis qui ont le plus rarement une voix devant les institutions du Parlement que nous allons tenter de vous transmettre.

Je vais vous décrire un peu ce que nous sommes comme organisme. Nous sommes un organisme privé, organisé sous la loi sur les corporations à but non-lucratif de la province de l'Ontario. Nous avons deux sortes de membres: des membres organismes et des membres individuels. Parmi nos membres organismes, nous comptons 114 organismes de services sociaux privés de la région d'Ottawa-Carleton.

Nous avons aussi des membres individuels qui, par leur participation active à des comités, à des groupes de travail de notre organisme, méritent le titre de membre individuel. Nous avons actuellement plus de 200 membres individuels qui participent d'une façon régulière aux activités du Conseil.

[Traduction]

I would like to introduce the gentleman on my right, our Executive Director, Mr. James Zamprelli.

I am Ronald Melchers, President of the Social Planning Council of Ottawa-Carleton. I was elected by the Board of Directors.

I wish to thank you for the opportunity you have given the council to present its views before you. I think there will be few times in our history where the proceedings of this committee, of the House of Commons committees and of the Commons themselves, will be as important as those on Bill C-69.

Indeed, this bill will profoundly change the way in which the government of Canada and the people of Canada subsidize, fund and influence the development of social services, social assistance and the whole range of instruments that were designed more than 25 years ago to fight poverty in Canada.

This bill is the most important government initiative since the creation of the Canada Assistance Plan in 1966.

We are therefore very interested in attempting to influence your deliberations and we wish to encourage you to express your views and opinions. I believe that future historians who examine the behaviour of governments vis-à-vis the major social issues of their age will see that the proceedings of this committee as it prepares this bill to return to the Senate, were among the most important in this half of our century.

I will restrict my comments to the impact of Bill C-69 on the Canada Assistance Plan. As an organization that is active in the area of social services, we are also very concerned by the effects of Bill C-69 on established program funding, the legislation governing fiscal arrangements between the provinces and Canada. But let us leave that aside and concentrate on the CAP, as I believe that the EPF has been addressed by other witnesses who have appeared before you.

The Canada Assistance Plan funds social services and social assistance to the neediest in our society. The poor are those whose voice is most seldom heard before the institutions of Parliament and we will attempt to speak on their behalf.

To give you some idea of the nature of our organization, we should explain that we are a private organization governed by the Non-Profit Corporations Act of the Province of Ontario. We have two kinds of members, organizations and individuals. Among our institutional members are the 114 private social service organizations of the Ottawa-Carleton region.

We also have individual members who come to merit that title through their active participation in the committees and task forces of other organizations. We currently have 200 individual members who regularly participate in council activities.